



RÉSEAU STRUCTURANT DE TRANSPORT EN COMMUN EN ROUTE VERS LA MODERNITÉ



VOLET 4 : STRATÉGIE D'APPROVISIONNEMENT ET GESTION DES RISQUES

Séance d'information au marché
26 novembre 2019
www.reseaustructurant.info

Veillez prendre note que l'ensemble des informations transmises verbalement ou incluses dans les présentations ci-jointes et remises lors de la séance d'information au marché tenue le 26 novembre 2019 représente l'état actuel des connaissances, de la réflexion et des travaux entrepris par le Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun sur le volet tramway.

De ce fait, la Ville de Québec se réserve le droit d'y apporter toute modification qu'elle juge nécessaire selon l'évolution du projet.



Contenu de la présentation

1. Approvisionnement
2. Évaluation des fournisseurs
3. Gestion des risques
4. Prochaines étapes

A blue-tinted architectural rendering of a modern urban street. The scene shows a wide road with a tram in the foreground, cars, and pedestrians. The background features a cityscape and distant hills. The overall atmosphere is clean and futuristic.

1 / Approvisionnement



Objectifs ayant mené au choix du mode de réalisation optimal pour le projet :

- Mettre à profit **l'expertise** en termes de gestion de projet et la **capacité à innover** de fournisseurs de calibre international
- **Optimiser le processus** de réalisation et assurer le respect des coûts, de l'échéancier et de la qualité du projet sur l'ensemble de son cycle de vie
- **Réduire les interfaces** et optimiser leur gestion en cours d'exécution
- Optimiser la répartition des risques : **risque alloué à la partie la mieux en mesure de le gérer**
- Assurer un processus d'approvisionnement **équitable et transparent**
- Faciliter la gestion des changements



Le mode alternatif de type « **CCFE** » (conception-construction-financement-entretien) est privilégié pour le volet tramway du projet

L'Autorité publique :

- Établit ses exigences
- Encadre la réalisation

Le Partenaire privé a la liberté de choisir :

- Les moyens
- Les techniques
- Les solutions
- Les équipements
- Les matériaux
- Les ressources

L'Autorité publique **ne dicte pas la façon** de réaliser les ouvrages

Le but recherché est de réaliser ce projet prioritaire, sous le contrôle de la Ville de Québec à titre d'Autorité publique, en mettant pleinement à profit la capacité de gestion et d'innovation du secteur privé



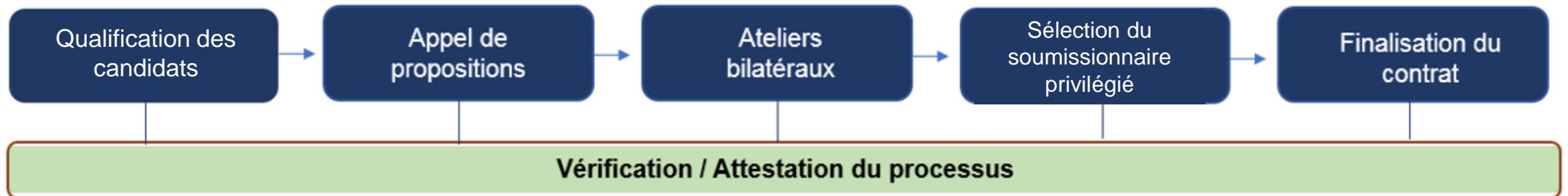
Un **contrat principal** à conclure :

Conception, construction, financement et entretien

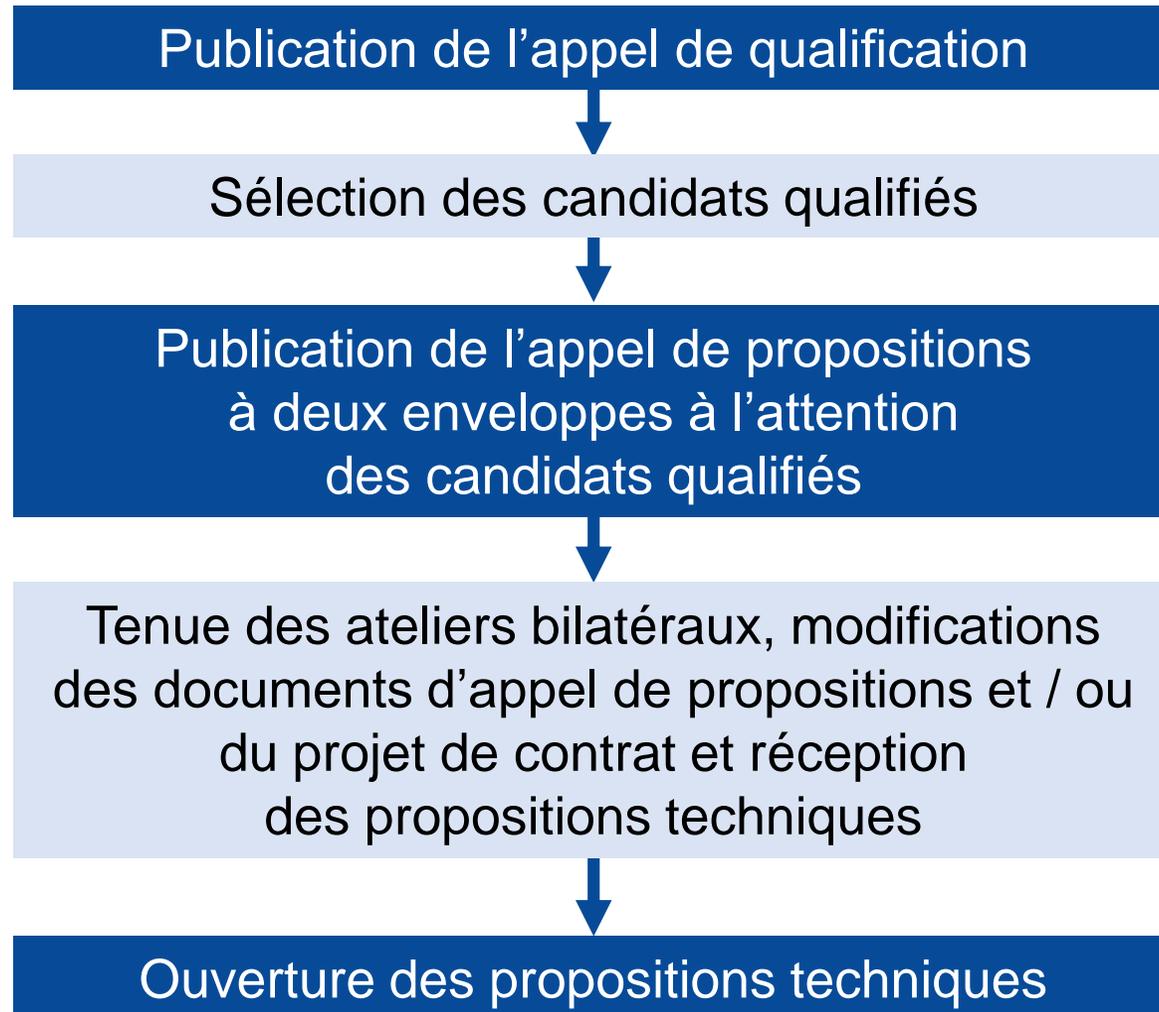
- Infrastructures civiles (voirie, plateforme, stations, tunnels, terminus, centres d'exploitation et d'entretien, etc.)
- Matériel roulant
- Systèmes de transport (alimentation électrique, systèmes d'exploitation, etc.)



Un processus transparent et équitable



Au terme de l'appel de propositions, la Ville de Québec a l'intention de verser une **compensation financière** aux soumissionnaires dont la proposition jugée techniquement conforme n'aura pas été retenue. Les détails seront communiqués par l'entremise de l'appel de qualification.



Processus de sélection s'appuyant sur la ***Loi sur les cités et villes*** (LCV), selon des modalités semblables à celles s'appliquant pour les grands projets d'infrastructure en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP)



Jusqu'à la signature du contrat



Processus correspondant aux **standards de l'industrie** et menant à la sélection du meilleur projet et du soumissionnaire le mieux en mesure de le réaliser, au meilleur prix

A blue-tinted architectural rendering of a modern city street. In the foreground, a tram is moving along tracks. Several cars are driving on the road. Pedestrians are walking on the sidewalks. The street is lined with trees and modern buildings in the background. The overall scene is a clean, futuristic urban environment.

2 / Évaluation des fournisseurs

À l'étape de l'appel de qualification : sélection des candidats qualifiés

- L'objectif est de qualifier **un maximum de trois candidats**, qui seront par la suite invités à participer à l'appel de propositions et donc à déposer une offre technique ainsi qu'une offre financière séparément
- Outre les critères de base (ex. : capacité financière, approche et expérience en gestion intégrée de projets, organisation et profondeur de l'équipe de projet), la capacité à réaliser des projets **dans un milieu urbain contraint** constituera l'un des facteurs de qualification

À l'étape de l'appel de propositions : sélection du soumissionnaire privilégié

- Le Bureau de projet est à évaluer quels seront les critères de sélection et leur poids relatif, sur la base notamment des leçons apprises dans le cadre d'autres projets d'envergure et de nature semblable
- L'intention actuelle est de **réaliser une infrastructure de qualité** et de conférer à cet aspect un poids conséquent dans le cadre du processus de sélection

A blue-tinted architectural rendering of a modern city street. In the foreground, a tram is moving along tracks. To its left, a car is driving. Pedestrians are walking on the sidewalks. The street is lined with trees and modern buildings in the background. The overall scene is a clean, urban environment.

3 / Gestion des risques



- **170 risques** répertoriés et analysés
- **Stratégie d'allocation des risques** = allouer le risque à la partie qui est la plus à même de le gérer afin de :
 - Diminuer les coûts
 - Diminuer l'impact sur l'échéancier
 - Conserver le caractère attrayant du projet pour l'industrie



Allocation des risques et mesures d'atténuation (réflexion en cours)

Principaux risques et responsabilités	Attribution		Mesures d'atténuation
	Fournisseur	Autorité publique	
Obtention des permis et autorisations			
Certificat d'autorisation de réalisation (CAR) délivré par le Gouvernement en vertu de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> (RLRQ, c. Q-2)		X	<ul style="list-style-type: none">• Étude d'impact environnemental déposée en décembre 2019• Le décret gouvernemental autorisant le projet est prévu à l'hiver 2021
Certificat d'autorisation de construction (CAC) délivré par le Gouvernement conformément à l'article 22 de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> (RLRQ, c. Q-2)	X	X	<ul style="list-style-type: none">• Mécanisme de liaison avec le gouvernement du Québec pour intégrer certains CAC dans le CAR
Autorisations et permissions de voirie	X		<ul style="list-style-type: none">• Guichet unique Ville de Québec• Mécanisme de liaison avec le gouvernement du Québec• Dans l'éventualité où des délais sont causés par l'Autorité publique, le Fournisseur sera indemnisé en temps et en argent



Allocation des risques et mesures d'atténuation (réflexion en cours)

Principaux risques et responsabilités	Attribution		Mesures d'atténuation
	Fournisseur	Autorité publique	
Obtention des permis et autorisations (suite)			
Certification de sécurité du système et du matériel roulant	X		<ul style="list-style-type: none">• Formulation d'exigences dans l'appel de propositions visant à faciliter la gestion des interfaces entre la partie « civile » et « matériel roulant et systèmes » du consortium au moment de l'acceptation et de la mise en service



Allocation des risques et mesures d'atténuation (réflexion en cours)

Principaux risques et responsabilités	Attribution		Mesures d'atténuation
	Fournisseur	Autorité publique	
Obtention des permis et autorisations (suite)			
Autres permis et autorisations requis	X		<ul style="list-style-type: none">• Guichet unique Ville de Québec• Mécanisme de liaison avec le gouvernement du Québec
Acquisitions des terrains et droits superficiaires		X	<ul style="list-style-type: none">• Planification des acquisitions est en cours• Modifications législatives mises en place pour faciliter le processus d'acquisition : projet de loi n° 26• Ville de Québec vise à compléter l'essentiel des acquisitions pour le 31 décembre 2021
Obtention des servitudes complémentaires ou temporaires	X		<ul style="list-style-type: none">• Guichet unique Ville de Québec



Allocation des risques et mesures d'atténuation (réflexion en cours)

Principaux risques et responsabilités	Attribution		Mesures d'atténuation
	Fournisseur	Autorité publique	
Conception et construction			
Conception détaillée des infrastructures	X		<ul style="list-style-type: none">• Tracé du tramway est fixé• Travaux de conception de « façade à façade » progressent bien• Une attention particulière est portée aux tunnels• Plans de relocalisation des utilités publiques seront très détaillés : Hydro-Québec joue le rôle clé d'intégrateur• De façon générale, l'objectif visé est d'allier un heureux mélange d'éléments « de performance » et « prescriptifs » dans les exigences techniques



Allocation des risques et mesures d'atténuation (réflexion en cours)

Principaux risques et responsabilités	Attribution		Mesures d'atténuation
	Fournisseur	Autorité publique	
Conception et construction (suite)			
Travaux de construction – risques géotechniques	X	X	<ul style="list-style-type: none">• Plusieurs études géotechniques réalisées ou en cours• Un « Geotechnical Baseline Report (GBR) » sera remis au début de l'appel de propositions et l'Autorité publique s'engage à garantir les informations qui y seront contenues• En cas de divergence entre les informations garanties et les conditions de sol rencontrées, l'Autorité publique indemniserà le consortium en temps et en argent



Allocation des risques et mesures d'atténuation (réflexion en cours)

Principaux risques et responsabilités	Attribution		Mesures d'atténuation
	Fournisseur	Autorité publique	
Conception et construction (suite)			
Travaux de construction – risques archéologiques		X	<ul style="list-style-type: none">• Études de potentiel archéologique réalisées ou en cours dans les endroits les plus à risque• En cas de découvertes archéologiques, l'Autorité publique indemnifiera le consortium en temps et en argent. Le nombre de jours écoulés avant le début de l'indemnisation sera significativement réduit par rapport aux précédents.
Travaux de construction – utilités publiques	X	X	<ul style="list-style-type: none">• L'Autorité publique garantira la localisation des utilités publiques• Partage des coûts de déplacement des utilités publiques et les modalités de collaboration avec le consortium : cet encadrement commercial est sous la responsabilité de l'Autorité publique



Allocation des risques et mesures d'atténuation (réflexion en cours)

Principaux risques et responsabilités	Attribution		Mesures d'atténuation
	Fournisseur	Autorité publique	
Conception et construction (suite)			
Travaux de construction	X	X	<ul style="list-style-type: none">• Groupe de travail déjà en place (police, pompiers, RTC, etc.) à l'égard de la gestion de la circulation en phase de construction:<ul style="list-style-type: none">○ Planification des mesures débutée○ Travaux en cours en périphérie du parcours pour permettre aux véhicules prioritaires de circuler le moment venu○ Stationnements incitatifs en place en 2021



Allocation des risques et mesures d'atténuation (réflexion en cours)

Principaux risques et responsabilités	Attribution		Mesures d'atténuation
	Fournisseur	Autorité publique	
Conception et construction (suite)			
Conception, fabrication et assemblage des véhicules, des systèmes et équipements connexes	X		<ul style="list-style-type: none">• Formulation d'exigences dans l'appel de propositions visant à faciliter la gestion des interfaces entre la partie « civile » et « matériel roulant et systèmes » du consortium au moment de l'acceptation et de la mise en service
Gestion des sols contaminés - non documentés et existants		X	
Gestion des sols contaminés - documentés ou résultant de la construction	X	X	<ul style="list-style-type: none">• Études de caractérisation réalisées, et certains travaux de décontamination en cours• Les résultats de ces études seront garantis par l'Autorité publique et le Fournisseur aura droit à une indemnité en temps et en argent en cas de divergences



Allocation des risques et mesures d'atténuation (réflexion en cours)

Principaux risques et responsabilités	Attribution		Mesures d'atténuation
	Fournisseur	Autorité publique	
Financement			
Risque d'inflation durant la durée du contrat CCFE	X		
Risque de fluctuation du taux de change durant la durée du contrat CCFE	X		
Risque de fluctuation des taux d'intérêts entre le dépôt du volet financier de la proposition et la clôture financière		X	
Risque de fluctuation des taux d'intérêts après la signature du Contrat	X		



- **Conditions météorologiques hors normes** : durée de la saison et évènements ponctuels
- **Interruption du travail** : le Fournisseur sera responsable de tout conflit de travail général légal alors que l'Autorité publique sera responsable de tout autre conflit de travail
- Le **défaut de tout tiers** avec qui l'Autorité publique a une entente sera assumé par cette dernière
- L'Autorité publique indemnifiera le Fournisseur en cas de **vices cachés** sur les infrastructures existantes

4 / Prochaines étapes



Étape	Date visée
Séance d'information	26 novembre 2019
Dépôt de l'étude d'impact environnemental	décembre 2019
Lancement de l'appel de qualification	fin janvier / début février 2020
Tenue du BAPE	printemps 2020
Sélection des candidats qualifiés	juin 2020
Lancement de l'appel de propositions	août 2020
Sélection du soumissionnaire privilégié	juillet 2021
Signature du contrat	septembre 2021